



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0046 **Dossier OEC/CTC N°:** 13014

Maître d'ouvrage - raison sociale		SARL CASA SARRINCA	
<i>Adresse</i>		Quartier de l'église, 20127 Serra di Scopamene	
<i>CODE NAF</i>		7010Z	
<i>SIRET</i>		79090920400014	
<i>Responsable Légal</i>		LLOPIS Catherine Brigitte Francoise (Gérante)	
Opération		Installation d'un chauffe-eau solaire sur la maison d'hôte Casa Sarrinca	
Lieu de réalisation		Serra du Scopamene (Corse du Sud)	
Date prévisionnelle de réalisation		nov-13	
CPER 2007-2013		ProDEME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER		non	
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle		non	
Instructeurs :			
ADEME : LEGRAND Christophe		OEC/CTC : MARIANI Christian	
Gestionnaires :			
ADEME : ELORRIAGA Julie		OEC/CTC : ROCCA SERRA Muriel	
ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	28/02/2013	Date de la demande	28/02/2013
Date de réception	08/03/2013	Date de réception de la demande	06/03/2013
Date d'accusé de réception	12/03/2013	Date AR du dossier complet	16/10/2013
Date du Comité de Gestion		18/11/2013	

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Prêt
CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008
MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et permet de faire des économies d'énergie sur l'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire (fiche 4 de la convention PRODEME).
CTC / OEC	Avis favorable, opération favorisant les énergies renouvelables,

ANNEXE 1 - TECHNIQUE

Décision N° 1328C0046

Dossier PRODEME N°13014

Contexte :	Le projet consiste à utiliser les énergies renouvelables pour la production d'eau chaude afin d'alimenter les chambres d'hôtes de la Casa Sarrinca.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Serra di Scopamene (Corse du Sud)
------------------------------	-----------------------------------

Description technique de l'opération :	L'installation se composera de : - Un chauffe-eau solaire, - Des raccordements électriques et hydrauliques A étoffer : surface, volume ballon...
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	2700	SO	2,00	0,66	0,63
Hypothèses	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep 1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes) 1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</i>				

Contenu du rapport final	Rapport d'exécution Photo des installations Fiche technique des installations Factures acquittées et justificatifs de paiement Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.
---------------------------------	--

ANNEXE 2 - Economique

Décision N° 1328C0046
Dossier PRODEME N°13014

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Postes		
Chauffe-eau solaire	9 660,00	9 660,00
TOTAL	9 660,00	9 660,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une **petite** entreprise qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

• Eau chaude sanitaire solaire

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	9 660,00 €
Détermination du plafond des dépenses éligibles (1 500 €/m ² de capteurs) m ² de capteurs: 6	9 000,00 €
Investissement de référence (chiffage donné par le maître d'ouvrage)	1 000,00 €
► Eau chaude sanitaire solaire : Coût admissible	8 000,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (en €)
Installation	8 000,00	65%	5 200,00
TOTAL	8 000,00	65%	5 200,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'installation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (en €)
Installation	9 660,00	9 660,00	8 000,00	5 200,00
TOTAL	9 660,00	9 660,00	8 000,00	5 200,00

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel

• Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	5 200,00 €	53,83%
Bénéficiaire	4 460,00 €	46,17%
TOTAL	9 660,00 €	100,00%

• Sur le coût admissible :

CTC	5 200,00 €	65,00%
Bénéficiaire	2 800,00 €	35,00%
TOTAL	8 000,00 €	100,00%